

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 008/2020

Séance du **DIMANCHE 24 MAI 2020**

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

L'an deux mil vingt,

Le dimanche vingt-quatre mai à onze heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAROYE, maire sortant, en suite de convocation en date du 18 mai 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Jean-Michel LAROYE, Mme Jocelyne DURUT, M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Clément WALBROU, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Eddy ROLIN, Mme Justine DURETETE, M. Franky SALON, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Virginie VASSEUR, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Mme Domitille DENEUVILLE.

Catherine WILLEMS est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'assemblée que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En application des articles L 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune qui compte 15 conseillers municipaux un effectif maximum de 4 adjoints.

Madame le Maire Propose la création de 3 postes d'adjoints et invite donc le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à trois le nombre d'adjoints à élire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, Jocelyne DURUT,

